

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du lundi 19 septembre 2022 à 18h30

Présents : M. Christian DUHAUT – Président, M. Michel FERREIRA, M. Philippe MENDEZ-DIAZ, M. Frédéric CHAUD – vice-présidents, Mme Angélique ROJAS

Excusés représentés : M. Franck GONNORD

Excusés : M. Jean-Marc CÉLIÈ, M. Patrick BERNARD

Membre en exercice : 8 – **Votants :** 6

Le Président de l'assemblée désigne Mélanie Eymery comme secrétaire de séance.

1 – Facturation de l'assainissement des bâtiments communaux

Contexte :

- La comptabilité du SIARV a été auditée par les services de l'État (Agence de l'Eau),
- Le rapport d'audit :
 - note la non facturation des collectivités (bâtiments communaux) par le SIARV,
 - rappelle l'obligation légale de cette facturation, y compris les redevances à l'agence l'eau,
 - demande une facturation dès 2022.
 - Nota : cette obligation concerne également l'eau potable

Proposition de Monsieur le Président :

- Suivre les recommandations du rapport d'audit : facturer les bâtiments communaux,
- Pour les communes : identifier les bâtiments concernés,
- Appliquer les tarifs suivants : (toute spécificité doit pouvoir être argumentée) :
 - Usage d'intérêt collectif (école, mairie, locaux techniques, salles des fêtes, périscolaire, église...) :
 - part fixe : 0 €
 - part variable : 0 €
 - part agence de l'eau : tarif en vigueur (pour information : 0,16 € /m³ en 2022)
- Mettre en application ces tarifs au 1^{er} janvier 2023.

Vote : POUR à l'unanimité

2 – Travaux de réparation du réseau d'assainissement au Majeuil

Contexte :

- Monsieur le Président explique que certaines parties du réseau d'assainissement situées au hameau du Majeuil sur la commune de La Motte-Saint-Martin sont « cassées »,
- En particulier, une partie du réseau traversant un terrain privé,
- Le coût des réparations est estimé à : < 5 000 euros.

Proposition de Monsieur le Président :

- Réaliser les travaux de réparation,
- Soit par les employés communaux de la commune de La Motte-Saint-Martin, soit via une sous-traitance.

Vote : POUR à l'unanimité

3 – Envoie d'une lettre aux usagers concernant la suppression de la fosse septique

Contexte :

- Monsieur le Président explique que dans les quartiers et hameaux, en particulier ceux récemment connectés à la STEP, des fosses septiques sont historiquement présentes,
- Il rappelle que la présence de ces fosses septiques est interdite en cas de connexion à un réseau d'assainissement connecté à la STEP.

Proposition de Monsieur le Président :

- Envoyer une lettre demandant aux usagers concernés de « shunter » leur fosse septique, sous 2 ans à réception de la lettre :
 - à charge des communes : transmettre au SIARV la liste des habitants concernés.
- Contenu de la lettre :
 - Talon réponse,
 - Vider shunter la fosse,
 - Pour plus d'information, contacter ... Anticiper le séparatif en cas de travaux lourds ... faire une notice technique.
- Négocier avec un prestataire un tarif « groupé »,
- Proposer, sans obligation, ce tarif groupé aux usagers concernés.

Vote : POUR à l'unanimité

4 – Organisation des travaux de maintenance et d'autosurveillance de la STEP

Contexte :

- Monsieur le Président explique qu'actuellement, les travaux de maintenance et d'autosurveillance de la STEP sont réalisés par du personnel communal mis à disposition par les communes au SIARV :
 - Tous les vendredis matin : un agent de La Motte-d'Aveillans et un agent de La Motte-Saint-Martin (matinée complète),
 - Ces 2 agents sont inscrits référents à l'Agence de l'Eau.
 - Tous les lundi et mercredi matin : 2 agents de Notre-Dame de Vaulx, La Motte-d'Aveillans ou La Motte-Saint-Martin en alternance toutes les 3 semaines (1 h à 2 h),
 - Les communes refacturent au SIARV annuellement : la refacturation est conforme au planning ci-dessus.
- Ce fonctionnement fait l'objet des commentaires suivants :
 - Seuls 2 agents ont la compétence complète : problème en cas d'absence d'un des 2 agents (congé, etc ...),
 - Notre-Dame de Vaulx « sous participe »,
 - La Motte-d'Aveillans : la participation représente une quote-part importante du temps disponible de l'agent (agent à 80 % – précédemment à 50 %)
- Autres fonctionnements possibles :
 - Meilleur équilibre entre communes / formation d'autres agents :
 - organiser une journée de formation : 1/2 journée théorie / 1/2 journée de pratique
 - Essayer de mieux figer les horaires,
 - Embauche de ressource-s par le SIARV lui-même,
 - Sous-traitance totale ou partielle.

Proposition de Monsieur le Président :

- Organisation la journée de formation.
- Préciser les points ci-dessus dans les supports de formation.

Vote : Les élus présents sont tous d'accord, le vote est sans objet, ce point ne nécessitant pas de délibération

Questions diverses :

- Rappel du fonctionnement SIARV concernant les travaux de maintenance du réseau.
- Point sur l'avancement des études confiées à Alp'Etudes :
 - Réunion d'avancement début juillet 2022,
 - Prochaine réunion.
- Audit STEP le 20 septembre : par l'Apave, mandat Agence de l'Eau.
- Mme Cruzet du département a téléphoné ce jour pour nous indiquer que le dossier de subvention pour le SDA du SIARV passe en commission permanente début novembre.

Fin de séance à 19h32